



Neuvic, le 10/03/2022

## SPIP de la Dordogne : CODIR.. COFAIRE

Depuis des mois maintenant, les antennes du SPIP de la Dordogne s'efforcent de faire remonter plusieurs problématiques liées au fonctionnement et aux nouvelles exigences formulées par la hiérarchie et les instances supérieures.

Ces antennes ont également tenté d'attirer votre attention sur la **charge de travail déjà existante et sur l'accroissement des tâches** que ces nouvelles directives engendrent (en attestent la récente note de service sur les auteurs de violences intrafamiliales imposant la rédaction de nouveaux rapports ou encore la labellisation du processus sortant en détention impliquant la participation à de nouvelles CPU, des rapports ou des entretiens supplémentaires..).

Les risques psychosociaux, déjà bien élevés, augmentent.

**Le mal être au travail devient considérable** pour bon nombre d'agents. Cependant, les solutions proposées, pour pallier ces problématiques, sont quasi inexistantes.

La souffrance augmente considérablement et les agents ont l'impression que leurs doléances restent ignorées et que seul compte le rajout de nouvelles tâches, si chères à nos responsables et aux hautes instances, sous prétexte de donner du sens à notre travail.

Les solutions proposées en terme de renfort des RH s'apparentent à **un pansement sur une jambe de bois**.

La valse des agents contractuels ou les CPIP placés par intermittence en MO sont largement insuffisants.

La liste des postes qui vient d'être diffusée pour la mobilité des CPIP en 2022 ne fait que confirmer **l'absence de renfort pérenne** sur les différentes antennes : 1 seul poste de CPIP ouvert sur les antennes de Bergerac et de Périgueux malgré les carences qui s'amplifient d'années en années (environ 120 mesures suivies par CPIP actuellement), et comme d'habitude aucun poste pour les antennes des centres de détention du département !

Nous constatons un enlisement de la situation des RH à l'antenne de Mauzac censée avoir atteint un effectif idéal alors que la réalité est bien différente, encore faudrait il s'y intéresser..

L'exemple de l'antenne de Neuvic est également révélateur, avec le départ de deux CPIP en 2021 et

**aucun poste proposé à la mobilité 2022 en remplacement.**

Pourtant un poste supplémentaire de CPIP avait été ouvert en 2017 avec la mise en place de l'URUD (unité de réhabilitation des usagers de drogue) à Neuvic.

Doit on en déduire que l'unité va disparaître prochainement au même titre que les postes des CPIP ? Si ce n'est pas le cas, l'effectif actuel ne permettra pas aux CPIP de poursuivre leur implication au sein de l'unité.

De manière plus globale, les agents du département, faute d'effectifs suffisants, devront **arrêter d'accomplir de nouvelles tâches** afin de pouvoir continuer à assurer la prise en charge du public confié.

La CGT IP de la Dordogne attire votre attention sur **l'état moral et physique dégradé des agents** du SPIP du département et rappelle que le chef de service est responsable de la sécurité de ses agents et de la prévention des risques professionnels pour la santé.

Sachez qu'il y a urgence à trouver des solutions avant que cette situation ne débouche sur des **problèmes plus graves**.

Nous souhaitons **obtenir des réponses rapidement** quant à l'allégement des tâches envisagé, et ce bien avant le CTS programmé le 25/03/2022.

**Les agents attendent avec impatience le prochain CODIR pour savoir COFAIRE !**

**Le syndicat CGT insertion et probation de la Dordogne.**